

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/16: Prévention de la livraison d'objets interdits par voie aérienne et terrestre

Pièce jointe n° 1 Question et réponse n° 1

Le présent document comprend de questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1 :

Sous la section «Résultats souhaités additionnels», il est indiqué ce qui suit: La solution devrait être abordable: le prix de vente éventuel devrait être inférieur à 200 000,00 \$ par solution pour permettre son déploiement dans toutes les institutions du Service correctionnel du Canada.

Pourriez-vous élaborer sur «par solution»? Cela signifie-t-il par unité de système ou par installation / projet?

Réponse n° 1 :

«Par solution» signifie par institution.